
Présidence : Autriche

284ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 25 mai 2000

Ouverture : 10 h 20
Clôture : 13 h 10

2. Présidence : Mme J. Stefan-Bastl
M. H-P Glanzer

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES
 - a) *Retour du Groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie* : Présidence, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/292/00), Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/284/00), Norvège, Suisse, Canada, Fédération de Russie
 - b) *Situation en Biélorussie* : Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/285/00), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/291/00), Biélorussie, Pologne, Présidence
 - c) *Situation en Lettonie* : Fédération de Russie, Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/286/00), Lettonie, Etats-Unis d'Amérique, Norvège
 - d) *Conférence sur le développement et la sécurité dans les mers Adriatique et Ionienne, tenue les 19 et 20 mai 2000 à Ancône* : Italie (SEC.DEL/138/00), Albanie

- e) *Visites officielles au Turkménistan* : Turkménistan (SEC.DEL/141/00), (SEC.DEL/142/00)
- f) *Normalisation des relations commerciales entre le Kirghizistan et les Etats-Unis d'Amérique* : Kirghizistan, Etats-Unis d'Amérique
- g) *Inquiétudes à propos de poursuites judiciaires et de condamnations à motivation politique au Kirghizistan* : Etats-Unis d'Amérique, Présidence
- h) *Condamnation de Kosovars albanais par un tribunal serbe le 22 mai 2000* : Albanie, Etats-Unis d'Amérique

Point 2 de l'ordre du jour : BUREAU DE L'OSCE A EREVAN

Chef du Bureau de l'OSCE à Erevan, Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/288/00), Fédération de Russie, Suisse, Etats-Unis d'Amérique, Arménie, Azerbaïdjan, Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : REPRESENTANT DE L'OSCE AUPRES DE LA COMMISSION ESTONIENNE SUR LES MILITAIRES A LA RETRAITE

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission estonienne sur les militaires à la retraite, Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/287/00), Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Estonie, Présidence

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE BUDGET ADDITIONNEL POUR LES TACHES DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZEGOVINE LIEES A LA SUPERVISION DES ELECTIONS GENERALES DE L'AN 2000

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 351 (PC.DEC/351) sur le budget additionnel pour les tâches de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine liées à la supervision des élections générales de l'an 2000 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'APPROBATION ET LE REEXAMEN DU PLAN D'ACTION DE L'OSCE CONCERNANT L'EGALITE ENTRE LES SEXES (Aucune décision adoptée)

Présidence

Point 6 de l'ordre du jour : **POURSUITE DE L'EXAMEN PAR L'OSCE DE LA QUESTION DE LA YOUGOSLAVIE (SERBIE ET MONTENEGRO)**

Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/289/00), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/293/00), Canada, Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Norvège, Présidence (CIO.GAL/32/00)

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE LA PRESIDENCE EN EXERCICE**

Aucune déclaration

Point 8 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL**

Visite de délégations de l'OSCE en Asie centrale du 9 au 14 juillet 2000 : Secrétaire général, Pays-Bas, Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie), Kirghizistan

Point 9 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Elections en Roumanie, le 4 juin 2000* : Roumanie
- b) *Contributions volontaires ou extrabudgétaires* : Royaume-Uni, Danemark, Pays-Bas (PC.DEL/290/00), Présidence (PC.IFC/38/00)
- c) *Questions de protocole* : Présidence, Slovénie

4. Prochaine séance :

Jeudi 1er juin 2000 à 10 heures, Redoutensaal



284ème séance plénière

PC Journal No 284, Point 4 de l'ordre du jour

DECISION No 351
BUDGET ADDITIONNEL POUR LES TACHES DE L'OSCE
EN BOSNIE-HERZEGOVINE LIEES A LA SUPERVISION
DES ELECTIONS GENERALES DE L'AN 2000

Le Conseil permanent,

Agissant conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier (DOC.PC/1/96) qu'il a approuvé le 27 juin 1996, et

Rappelant sa Décision No 350 du 18 mai 2000 concernant la supervision et les dates des élections générales en Bosnie-Herzégovine,

- Adopte pour les tâches de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine un budget additionnel d'un montant total de 6 975 200 EUR en vue de financer les activités de l'OSCE relatives à la supervision des élections générales en Bosnie-Herzégovine ; le budget sera exécuté compte tenu de la version I de la proposition du Secrétaire général datée du 12 mai 2000 (PC.IFC/33/00) telle que modifiée ultérieurement et présentée en annexe ;
- Engage les Etats participants, les partenaires pour la coopération, les partenaires méditerranéens pour la coopération et les autres Etats, ainsi que les organisations internationales et autres institutions, à envisager de faire des contributions volontaires afin de financer en partie le budget relatif à la supervision des élections de l'an 2000 en Bosnie-Herzégovine ;
- Demande instamment à la Bosnie-Herzégovine d'affecter des fonds aux élections générales de l'an 2000.

Tout en acceptant que l'OSCE supervise les élections générales de l'an 2000, le Conseil permanent regrette qu'elles ne puissent être organisées sous l'entière responsabilité des autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine en raison de la non-adoption de la loi électorale permanente.

Le Conseil permanent ne compte pas que l'OSCE supervisera de futures élections générales en Bosnie-Herzégovine et engage l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine à adopter sans plus tarder la loi électorale permanente et à affecter des ressources appropriées aux élections futures.

Elections générales de novembre 2000 - Vue d'ensemble (version I)

<u>Elections générales - Projets approuvés</u>		<u>Montant total</u> (EUR)	<u>Elections générales - Projets additionnels/ ressources nécessaires</u>	<u>Montant total</u> (EUR)	<u>Observations</u>
G-1	Bureau central - personnel et fonctionnement	67 527	G-1a	88 435	compte tenu des réductions proposées
G-2	Inscription sur les listes électorales	48 400	G-2a	234 911	compte tenu des réductions proposées
G-3	Vote par correspondance des non-résidents	643 228	G-3a	158 141	compte tenu des réductions proposées
G-4	Information électorale	255 650	G-4a	329 571	
G-5	Impression des bulletins	0	G-5a	1 750 808	
G-6	Opérations sur le terrain	196 320			
G-7	Centre de décompte des voix	401 870	G-7a	12 271	
G-8	Programme de formation (infrastructure nationale)	20 000			
G-9	Fonds de réserve et appui de la SFOR	0		-80 000	<i>Economies prévues</i>
G-10	Secrétariat de la commission électorale permanente	98 344	G-11	95 122	compte tenu des réductions proposées
			G-12	27 706	compte tenu des réductions proposées
			G-13	134 948	
			G-14a	158 738	compte tenu des réductions proposées
			G-14b	166 209	compte tenu des réductions proposées
			G-15a	109 146	compte tenu des réductions proposées
			G-15b	229 442	compte tenu des réductions proposées
			G-15c		
				2 356 562	compte tenu des réductions proposées
			G-15d		
				115 512	compte tenu des réductions proposées
			G-15e	10 000	compte tenu des réductions proposées
			G-16a	91 166	compte tenu des réductions proposées
			G-16b		
				37 066	compte tenu des réductions proposées
			G-17	16 435	
			G-18	415 062	compte tenu des réductions proposées
			G-19	1 178 013	compte tenu des réductions proposées
			G-I (ajout)	64 081	compte tenu des réductions proposées
			G-II (ajout)	165 377	compte tenu des réductions proposées
			G-III (ajout)	180 803	compte tenu des réductions proposées
TOTAL PARTIEL A :		1 731 339	TOTAL PARTIEL B :	8 045 526	
			Dépenses additionnelles (personnel de base) C :	300 000	
			TOTAL B + C :	8 345 526*	
			Moins économies réalisées au titre du budget pour les élections municipales	-1 370 326	
			TOTAL, BUDGET ADDITIONNEL POUR LES ELECTIONS GENERALES	6 975 200	

* La colonne de droite est fondée sur la version 1 du budget proposé.